

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 35 (1927)

Heft: 6

Artikel: La lutte contre le schnaps : une enquête au pénitencier zurichois de Regensdorf

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rope. Très près de nous — en France — un projet de loi rendant obligatoire cet examen, vient d'être déposé à la Chambre.

En Belgique, la Croix-Rouge et la Société belge d'Eugénique se sont occupées de cette question. On a compris qu'il ne pouvait être question d'essayer d'imposer cet examen, mais toutefois, il est nécessaire d'attirer l'attention du public sur sa nécessité.

Une première réalisation va être faite. Tous les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise réunis, ont décidé, à la demande de la Croix-Rouge et de la Société belge d'Eugénique, que les chefs de bureaux de l'état civil remettraient une notice à ce sujet, à tous les futurs époux qui viennent solliciter leur inscription en vue de leur mariage.

Nous donnons ci-après le texte de cet avis :

CROIX-ROUGE DE BELGIQUE
ET SOCIÉTÉ BELGE D'EUGÉNIQUE

Conseils aux futurs époux.

Si vous n'êtes pas bien portants tous les deux, votre union ne sera ni prospère ni heureuse, car la maladie du mari entraîne la misère et celle de la femme, le désordre du foyer. De plus, certaines affections se transmettent d'un époux à l'autre, et de ceux-ci aux enfants.

Il faut donc, avant de vous marier, demander à un médecin qui ait votre confiance de vous examiner complètement et de vous donner son avis, que vous vous communiquerez l'un à l'autre. Votre responsabilité serait grave si vous négligiez cette précaution et vous pourriez en être cruellement punis en vous-même et dans vos futurs enfants.

Les médecins sont tenus au secret par la loi: ils ne peuvent, sans votre autorisation formelle, répéter à qui que ce soit ce que vous leur aurez dit ou ce qu'ils auront constaté au cours de leur examen.

Si le médecin vous conseille de remettre votre mariage en raison de votre état de santé, écoutez la voix de la sagesse et de votre conscience. Sans doute, votre désappointement sera grand, mais il sera bien plus grand encore si l'union dont vous attendiez le bonheur devenait, par votre propre imprudence, une source de chagrins et de maux pour vous et vos enfants.

Dans la majorité des cas, d'ailleurs, le médecin pourra vous donner un avis favorable et c'est avec d'autant plus de confiance que vous réaliserez le projet qui vous est cher.

* * *

Attirer l'attention du public et — surtout — des jeunes gens sur cette question, c'est faire une œuvre très efficace de protection de la santé.

La lutte contre le schnaps.

Une enquête au pénitencier zurichois de Regensdorf.

Il ressort d'une enquête entreprise à Regensdorf sur l'initiative du Département fédéral des finances que 163 détenus hommes sur 275, soit près de $\frac{3}{5}$, s'étaient livrés à l'abus de l'alcool, en partie du schnaps. En outre, près des deux tiers des détenus indiquèrent que leurs parents abusaient des boissons alcooliques.

Ces faits confirment les paroles du professeur Stoos, l'auteur du projet de code pénal fédéral: « L'alcoolisme est la source la plus féconde de tous les crimes. »

Im Kampf gegen den Schnaps.

(Aus der Schweizerpresse.)

Die Erfahrung lehrt uns, daß es heute in der Schweiz durchaus unerlaubt ist, im